

Le coût complet de la formation « vente additionnelle » de Décor&Sens

Mme Carlier a retenu, pour six vendeurs et vendeuses de Décor&Sens, une formation de deux jours (14 h) à la vente additionnelle et aux arts de la table, animée dans le magasin par un organisme extérieur un mardi et un mercredi de janvier 2027. Pour tenir les rayons, deux intérimaires sont prévus. L'OPCO du commerce prend en charge une partie des frais pédagogiques (document 1).

Assistant(e) manager, vous calculez le coût complet de la formation, le reste à charge du magasin et le coût par stagiaire.

Document 1 : données de la formation

Élément	Valeur
Durée	2 jours, soit 14 h par stagiaire
Stagiaires	4 vendeurs à temps plein (taux horaire brut 12,90 €) et 2 vendeuses à temps partiel (taux horaire brut 12,30 €)
Frais pédagogiques facturés par l'organisme	2 280 € HT

Élément	Valeur
Repas	18 € par stagiaire et par jour
Remplacement	2 intérimaires, 2 jours de 7 h, coût facturé 21,50 € par heure
Prise en charge de l'OPCO	60 % des frais pédagogiques (hypothèse du dossier)
Charges patronales	42 % du brut

Annexe 1 (arrondir les montants à deux décimales, les pourcentages à une décimale)

Question	Réponse
Coût salarial chargé des stagiaires pendant la formation (€)	_____
Coût du remplacement par intérim (€)	_____

Frais de repas (€)	_____
Coût complet de la formation avant prise en charge (€)	_____
Part des frais pédagogiques dans le coût complet (%)	_____
Prise en charge de l'OPCO (€)	_____
Reste à charge du magasin (€)	_____
Reste à charge par heure-stagiaire (€)	_____

Questions d'analyse

Le coût complet d'une formation comprend, en plus de la facture de l'organisme :

- ☐ Uniquement les frais de déplacement
- ☐ Les salaires chargés des stagiaires pendant la formation, les frais annexes (repas, déplacement) et le coût du remplacement ou du chiffre d'affaires perdu
- ☐ Le coût de l'enquête de satisfaction

L'OPCO (opérateur de compétences) de la branche du commerce :

- ☐ Est un organisme de formation
- ☐ Rembourse toujours 100 % de toutes les formations
- ☐ Collecte les contributions des entreprises à la formation et finance, selon ses règles et ses priorités, tout ou partie des actions, en particulier dans les entreprises de moins de 50 salariés